



REVALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ? CHICHE !

Lors de sa conférence de presse du 5 février, le président de la République a annoncé que « *les lycées professionnels seront revalorisés* ».

La FSU lui demande de passer rapidement des paroles aux actes.



8 MARS

Communiqué FSU
Les Lilas, le 10 février 2015

Le SNUEP-FSU avait mené à l'automne 2014 une grande campagne « *Cartes postales* » à destination de la présidence de la République. Pendant tout ce temps, nous n'avons cessé d'alerter le ministère sur la situation des lycées professionnels et de l'enseignement professionnel et avons sollicité une audience auprès de la ministre, demande pour laquelle nous n'avons toujours pas eu de réponse.

Les lycées professionnels scolarisent un tiers des lycéen-nes. Aussi, remédier aux difficultés des lycées professionnels, lutter contre les inégalités scolaires et le décrochage scolaire, assurer la réussite des lycéen-nes professionnels constituent une ur-

gence. Les professeur-es de lycée professionnel ne peuvent plus se contenter de vœux pieux. C'est d'un véritable plan d'urgence et de moyens dédiés dont a besoin l'enseignement professionnel aujourd'hui. Il faut développer l'offre de formation sous statut scolaire et développer des contenus de diplômes ambitieux, les conditions de poursuites d'études doivent être améliorées, il faut des moyens pour lutter efficacement contre le décrochage et un retour effectif et dans de bonnes conditions des jeunes sortis sans qualifications. L'apprentissage ne saurait constituer une réponse à nos difficultés.



Sommaire

- > P 1-2 Revaloriser l'enseignement professionnel
- > P 2 Communiqué intersyndical
- > P 3-4 Déclaration FSU au CTM du 11 février
- > P 5-6 : Déclaration SNUEP-FSU à la CAPN du 5 mars
- > P 7 : CP FSU : Tiers-payant
- > P 8 : Mouvement intra
- > P 8-9 : Lu au BO
- > P 9 : collectif pour un audit citoyen de la dette publique
- > P 10 : 8 mars 2015 : journée internationale de lutte pour les droits des femmes

>>> Il faut aussi redonner les moyens aux enseignant-es d'agir pour la réussite de tout-es, rendre effectif et développer la formation initiale et continue pour tous les PLP, améliorer leurs conditions de travail et reconnaître enfin leurs missions au service des élèves les plus en difficultés.

Il faut enfin traiter la question de la place des lycées professionnels dans l'Éducation prioritaire et pen-

ser aussi la mise en place d'une carte des formations nationale dans l'objectif de développer la mixité sociale et lutter contre la « ghettoïsation » de certains établissements.

La FSU est disponible pour en discuter avec le président de la République afin de concrétiser rapidement cette volonté partagée d'enfin « revaloriser les lycées professionnels ». ■

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION INTERSYNDICALE EN LIGNE !

Changeons la politique à l'égard des lycées professionnels

L'intersyndicale regroupant le le SNUEP-FSU, la CGT Educ'action, le SNETAA-FO, le SNEP-FSU, le SNCL-FAEN, le SPIEN, le SIES, appelle l'ensemble des collègues des lycées professionnels, Segpa, Erea, SEP à se mobiliser contre les politiques mises en œuvre dans l'enseignement professionnel public.

http://www.petitions24.net/pour_l_enseignement_professionnel_public

*Communiqué intersyndical
CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC,
FSU, UNSA, SOLIDAIRES
Paris, le 11 février 2015*

> FAIRE VIVRE L'ESPRIT DU 11 JANVIER : LES ORGANISATIONS SYNDICALES POURSUIVENT LEUR ENGAGEMENT

Dès la première attaque terroriste du 7 janvier contre l'équipe de Charlie Hebdo, les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU et Solidaires se sont unies et ont publié un communiqué commun. Elles se sont coordonnées pour appeler ensemble à participer aux rassemblements des 10 et 11 janvier à Paris et dans toute la France. Leurs principaux responsables se sont réunis le 20 janvier afin d'échanger sur la portée de ces événements et les conséquences à en tirer pour le mouvement syndical. Les organisations syndicales veulent faire

vivre l'esprit qui a mobilisé massivement dans la rue en prolongeant la réflexion sur les questions soulevées dans le débat public. Il a été décidé de mener un travail commun portant sur les différents thèmes qui peuvent renforcer le « vivre et travailler ensemble » dans les entreprises, les administrations ainsi que sur les territoires.

Une première réunion de travail s'est tenue ce 5 février. Les échanges intersyndicaux vont se

poursuivre sur les thèmes suivants :

- **la lutte contre les discriminations dans l'emploi et la question du dialogue social**
- **Travailler ensemble, les espaces de solidarité et d'intégration,**
- **Vivre ensemble aujourd'hui**
- **les parcours de la citoyenneté de l'école à l'emploi,**
- **la lutte contre les populismes et l'intolérance.**

Un travail spécifique sera également engagé sur la question des pratiques religieuses au travail.

Les organisations syndicales, au-delà de leurs sensibilités et approches différentes des questions sociales ou sociétales, s'engagent, sur la base des valeurs qu'elles partagent, ainsi à poursuivre leurs réflexions et actions communes afin de contribuer, notamment dans le monde du travail, à la défense des libertés, de la solidarité, de la laïcité et de la démocratie. ■

> COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 11 FÉVRIER

Depuis les tragiques événements de janvier, l'École est au centre des débats. A la FSU, nous souhaitons affirmer que l'école n'a pas failli et qu'il serait vain de tout faire porter sur sa responsabilité. Il ne suffira pas de quelques cours de morale laïque pour que tous les jeunes se sentent appartenir à la République. Les fractures actuelles sont autant sociales que scolaires. Il faut donc agir avec détermination sur les deux terrains. L'urgence est donc d'agir sur l'environnement social, économique, culturel, sur l'habitat afin de recréer les conditions d'une meilleure mixité sociale. Pour aider l'école dans sa transmission des valeurs de laïcité et de vivre ensemble, il faut que les jeunes fassent l'expérience de l'égalité et de la fraternité une fois passée les grilles de l'école.

La société attend beaucoup de l'école publique et à juste titre, car elle joue un rôle essentiel dans la construction de valeurs citoyennes communes à toutes et tous.

Dans ce contexte, le système éducatif n'a pas besoin d'une nouvelle priorité chaque semaine, mais que l'on se concentre sur les urgences : la lutte contre l'exclusion sociale et scolaire – comment assurer –t-on la mixité sociale dans les écoles et les établissements scolaires mise à mal par les politiques « d'assouplissement de la carte scolaire » ? - l'amélioration des conditions de travail, la baisse des effectifs par classe, la formation, la revalorisation des salaires. Et l'éducation prioritaire.

Sur ce dossier, la modification de la carte de l'éducation prioritaire à moyens constants amène à des redéploiements inacceptables. La FSU rappelle sa demande d'élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire aux écoles et collèges dont les caractéristiques le nécessitent, et sans en exclure les lycées, point sur lequel le silence du ministère inquiète. La faible évolution des décisions du ministère (+7 réseaux) est notoirement insuffisante face à

l'augmentation des besoins, en lien notamment avec la crise sociale.

La FSU demande que le chantier annoncé sur le volet indemnitaire pour les personnels de l'éducation prioritaire soit abordé dans tous ses aspects. Aucun personnel ne doit être exclu comme c'est actuellement le cas des assistantes et assistants d'éducation, des assistantes sociales et assistants sociaux et des inspectrices et inspecteurs. L'abrogation attendue de l'indemnité ECLAIR doit être le signal de la rupture avec les dérives managériales qui ont imprégné la politique des réseaux ECLAIR.

Plus généralement, les objectifs ambitieux définis pour l'École nécessitent que le mode de direction des EPLE soit repensé pour favoriser le développement d'un travail collectif au sein des établissements, en confiance, et en impliquant tous les personnels. Pour les personnels de direction cela nécessite que les modalités de gestion du corps soient mises en cohérence avec les évolutions souhaitables des pratiques de direction.

Il faut enfin des équipes pluri-professionnelles complètes (vie scolaire, CO-Psy, AS, infirmières...) pour assurer un suivi régulier des élèves, comme il faut remettre en place des RASED complets, en nombre suffisant.

Après les suppressions de postes qui ont connu une ampleur considérable il y a peu, les créations actuelles sont insuffisantes pour faire face à l'augmentation du nombre des élèves, à l'accroissement de leurs besoins dans un contexte de crise sociale, à l'accroissement des tâches administratives. On ne peut répondre aux besoins par des redéploiements comme il avait été envisagé de le faire pour les personnels sociaux et de santé vers le premier degré.

Déclaration FSU

Paris, le 11 février 2015

*Les fractures
actuelles sont
autant sociales
que scolaires*

>>>



Pour tous les métiers, des recrutements doivent être programmés, permettant aussi la titularisation des contractuels, et tout doit être fait pour que les emplois soient pourvus et pour mettre fin au recours à des emplois précaires.

Alors que l'urgence est celle de la revalorisation des traitements, de la fin du gel du point d'indice, la réunion de ce jour comporte plusieurs points relatifs aux rémunérations indemnitaires. La FSU a souvent dit son inquiétude à voir la part des indemnités s'accroître dans les rémunérations. Elle porte dans les négociations à la Fonction publique l'exigence d'une intégration de l'essentiel des primes dans le traitement.

Répondre à la crise de recrutement qui affecte le métier enseignant nécessite de rendre la profession attractive, de la revaloriser, d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier.

Des mesures de fond doivent être prises sur le déroulement des carrières. La FSU a adressé ses revendications à la ministre ; elles portent sur les débuts de carrière, leur déroulement et leur débouché et incluent des mesures d'urgence. A ce titre, la FSU revendique le retour pour 2015 au recrutement au 3ème échelon et l'alignement de l'ISAE sur la part fixe de l'ISOE, dans un processus de convergence et le doublement de la part fixe de l'ISOE.

Les indemnités spécifiques versées aux CPE, aux professeurs documentalistes, aux COPsy et aux professeurs des écoles spécialisés ou sur fonction particulière doivent être incluses dans ce processus. Pour la FSU, ces indemnités ont vocation à être intégrées à terme rattachées dans les traitements.

Des pistes ont été tracées dans les groupes métiers qui demandent à être approfondies pour les unes, traduites dans les textes pour d'autres. Sans être exhaustif, nous citerons la nécessité de répondre au déclassement de trop nombreux personnels administratifs ; le choix de mettre en oeuvre une politique de requalification, malgré une ambi-

tion par trop limitée, va dans le bon sens. La FSU attend que soit rapidement réuni un groupe de travail national pour discuter d'une circulaire de cadrage de la méthode et des critères à mettre en oeuvre. Les travaux en cours depuis une année sur la rénovation des circulaires de missions des assistants sociaux sont actuellement dans une situation de blocage, qui ne saurait perdurer. Le retard pris sur l'élaboration des textes relatifs aux contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation pose problème.

Enfin, la FSU rappelle qu'elle a demandé la réunion d'un groupe de travail sur l'application du décret relatif aux accompagnants des élèves en situation de handicap et la situation de ces personnels.

Enfin, la FSU a déjà demandé que la question de la carte des académies fasse l'objet d'une présentation en CTM. L'approche de ce dossier

telle qu'elle transparaît est celle d'une réflexion renvoyée au niveau local ce qui laisse présager des réponses diverses selon les cas, et est en elle-même source d'inquiétude, notamment pour les personnels des services déconcentrés.

Pourtant, aucune information n'a été donnée aux élus des personnels ; aucun échange contradictoire n'a été organisé sur des questions qui recouvrent des enjeux importants tant pour la mise en oeuvre des politiques publiques, les conditions de réalisation des missions qui concourent à l'organisation du service public d'éducation sur l'ensemble des territoires, sa proximité et l'accès des usagers à ce service que pour la gestion des personnels, fortement déconcentrée dans notre ministère. ■

Revalorisation des traitements, fin du gel du point d'indice

> CAPN MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE 2015

Le mouvement inter 2015 se déroule à nouveau dans un contexte d'austérité budgétaire sans précédent, lequel, avec la mise en œuvre du pacte de responsabilité, fragilise l'ensemble de notre protection sociale. Avec l'utilisation du 49-3 pour imposer la loi Macron, le gouvernement révèle de façon brutale sa volonté de faire passer un texte qui contient des régressions majeures pour l'ensemble des salarié-es.

Le SNUEP-FSU dénonce le choix gouvernemental de poursuivre le gel du point d'indice. Depuis 5 ans, les fonctionnaires subissent ce gel et ne voient pas leur salaire progresser. Le SNUEP-FSU se fait ici le relais de l'amertume ressentie par les PLP : après avoir subi une baisse continue de leur pouvoir d'achat depuis une quinzaine d'années, tous les collègues sont en attente d'une réelle revalorisation de leurs salaires. Le ministère ne cesse d'en demander plus aux PLP : les réformes s'enchaînent, les tâches et les missions confiées aux enseignant-es ne cessent de s'alourdir sans qu'ils ne soient rémunérés à la hauteur de leur engagement. Les choix économiques et sociaux du gouvernement sont lourds de conséquences pour l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et la protection sociale. Cette situation amène le SNUEP-FSU à continuer à mobiliser les collègues pour une réelle revalorisation de nos traitements. Cette non-revalorisation couplée aux difficultés d'exercice et à la charge de travail grandissante est évidemment à l'origine de la crise du recrutement des PLP.

Pour l'enseignement professionnel public, la rentrée 2015 une fois de plus se fera sans qu'aucun bilan de la rénovation de la voie professionnelle n'ait été réalisé. Pire les conditions de travail des personnels comme les conditions d'étude des élèves se dégradent encore. La volonté de ce gouvernement de développer l'apprentissage est réaffirmée, poursuivant ainsi la démarche initiée par le gouvernement Sarkozy. Cette politique s'exerce au détriment de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et exprime

un mépris à l'égard de ses enseignant-es. Les recteurs déclinent cette volonté en accord avec les régions, en proposant des sections à public mixé, au détriment des conditions d'étude des élèves de la voie professionnelle et des conditions de travail de ses enseignant-es. **Le SNUEP-FSU s'oppose fermement au mixage des publics.**

Les décrets n° 50-581 et n° 50-582 ont été modifiés par un nouveau dispositif qui remplace « l'heure de première chaire », dont bénéficiaient les enseignant-es de certaines disciplines de la voie générale et technologique. Celui-ci ne s'appliquerait pas aux enseignant-es d'éducation physique et sportive et aux enseignant-es de la voie professionnelle. Pour ces collègues, le projet de décret crée une indemnité de sujétion spécifique qui pénalisera certains personnels dans la mesure où ils ne cumuleront pas forcément les 6 heures de service hebdomadaire d'enseignement. De plus le montant de cette prime ne compense pas la pondération de 1,1 et est ridicule au regard de la charge de travail grandissante, notamment occasionné par les CCF et reste une mesure indemnitaire. Le SNUEP-FSU continue à revendiquer une diminution du temps de face-à-face pédagogique permettant de reconnaître toute la charge de travail dévolue aux enseignant-es.

Une fois de plus, nous constatons que le ministère fait preuve de discrimination en considérant que la charge de travail des enseignant-es ne serait pas la même entre les voies générale ou technologique et la voie professionnelle. Le SNUEP-FSU dénonce cette situation qui institutionnalise une inégalité de traitement entre les enseignant-es. Pour cette raison, nous avons proposé, avec l'ensemble des organisations syndicales moins le SNALC au CTM du 11 février 2015 :
- Le retrait de ce projet de décret que nous ne pouvons approuver.

- La modification du décret 2014-940 pour permettre à l'ensemble des enseignant-es des voies générale, technologique et professionnelle de bénéficier d'un allègement de service dans le cadre de la préparation des examens.

*Déclaration du SNUEP-FSU
Paris, le 5 mars 2015*

>>>

>>> Le SNUEP-FSU dénonce le silence et le manque de transparence du ministère sur les modalités de classement et les éventuelles sorties des lycées, LP, SEP, de l'éducation prioritaire. Cependant des dispositions transitoires de gestion des personnels sont d'ores et déjà valables pour ce mouvement 2015. Cette situation a des conséquences sur la stratégie de demandes de mutation des collègues en poste actuellement sur ce type d'établissement.

Au sujet du mouvement inter 2015, avec un grand nombre de participant-es, 10 % de plus que l'année dernière soit plus de 6300, le taux de satisfaction sur le vœu n° 1 des demandeurs volontaires, 28 % , reste le plus faible du 2nd degré, soit 20 points de moins que celui de nos collègues certifié-es et agrégé-es hors EPS. Le SNUEP-FSU constate que dans un grand nombre d'académies, les capacités d'accueil sont insuffisantes voire inexistantes alors que les besoins existent, de nombreux postes restant vacants. Rappelons que l'enseignement professionnel recrute le plus grand nombre de contractuel-les. Nous demandons que les capacités d'accueil soient en adéquation avec les besoins. Il nous paraît indispensable, dans un souci de transparence, que les demandes des recruteurs soient communiquées aux organisations syndicales représentatives. S'agissant du mouvement spécifique national, dont nous reconnaissons l'utilité, nous en condamnons l'utilisation parfois abusive qui constitue un frein à la fluidité du mouvement général.

Concernant les bonifications au titre du handicap, nous constatons une grande disparité dans le traitement de ces situations. Même l'attribution de 100 points, est sujette à interprétations : certain-es collègues RQTH n'ont pas pu bénéficier de cette bonification pourtant automatique.

Plus que jamais le SNUEP-FSU demande que les situations de handicap soient examinées au niveau national pour permettre un traitement équitable de tou-te-s les collègues.

Malgré le changement de barème pour la séparation de conjoints, nous constatons encore des demandes non satisfaites après 9 ou

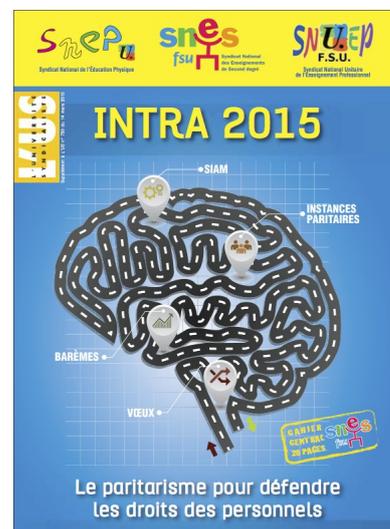
10 ans de séparation. Preuve que les changements de barèmes ne sont pas la solution, seules des créations d'emplois pourront réellement fluidifier le mouvement et permettre de satisfaire, entre autres, les demandes formulées dans le cadre des priorités légales.

Une fois de plus, le ministère a communiqué le projet de mouvement 2015 avant la CAPN. Cette décision est sans intérêt dans la gestion des personnels et plus particulièrement cette année au vu des erreurs de communication qui ont été commises. Enfin comment expliquer qu'une organisation syndicale a communiqué sur le projet, dans une académie au moins, alors qu'elle n'a aucun-e élu-e en CAPN ? Cette situation est insupportable pour les collègues. Elle génère angoisse, frustration et détresse extrême lorsque le résultat n'est pas celui attendu. Le SNUEP-FSU continuera de dénoncer ce dispositif jusqu'à ce qu'il y soit mis fin.

Le SNUEP-FSU continuera d'œuvrer pour plus de transparence et d'équité. Seul un mouvement national unifié permettant les mutations de poste à poste conjugué à des créations d'emplois garantira une meilleure satisfaction des vœux des personnels et la qualité du service public d'éducation.

Pour finir, nous remercions les personnels de la DGRHB-2 pour leur disponibilité et leurs réponses à nos demandes. ■

Les commissaires paritaires
du SNUEP-FSU



> MADAME LA MINISTRE, NE RENONCEZ PAS AU TIERS PAYANT !

Le projet de loi santé prévoit de généraliser d'ici 2017 le tiers-payant pour tous les soins et consultations médicales.

Or, il est aujourd'hui contesté par une grande partie des médecins libéraux qui disent craindre d'être rémunérés avec retard compte tenu de la multiplicité des acteurs (assurance maladie obligatoire et complémentaire) auxquels ils devront faire appel pour se faire rembourser.

Les 3240 généralistes du secteur 2 oublient au passage de préciser que la généralisation du tiers-payant pose aussi avec force la question des dépassements d'honoraires en les mettant davantage en évidence au moment où leur patient quitte leur cabinet.

Les patients ne doivent pas être oubliés dans ce débat. C'est la raison pour laquelle la FSU soutient cette mesure qui peut contribuer à limiter les renoncements aux soins pour des raisons strictement financières.

La pratique du tiers-payant existe déjà pour de nombreuses professions médicales ou paramédicales (pharmaciens, infirmiers, radiologues) et des généralistes y ont déjà recours aujourd'hui pour certains de leurs patients.

Rien ne justifierait donc que la ministre de la santé abandonne la mesure phare de son projet.

La FSU demande que les groupes de travail qui ont été mis en place avec les professionnels de santé pour réécrire les points litigieux du projet de loi ne soient pas l'occasion de renvoyer aux calendes grecques de renvoyer aux calendes grecques une mesure socialement utile pour faire reculer les renoncements aux soins.

La FSU est bien consciente pour autant que la lutte contre les barrières financières de l'accès aux soins ne saurait se réduire à la seule généralisation du tiers-payant. Tant que le reste à charge restera élevé pour les patients, nombre d'entre eux continueront en effet de retarder ou d'abandonner l'accès aux soins.

Or le projet de loi santé ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire et comporte peu de dispositions susceptibles de lutter contre une médecine à plusieurs vitesses. Il doit être amélioré en ce sens.

La FSU réaffirme avec force qu'il y a urgence à reconquérir un système de santé universel de haut niveau pour tous. Elle propose que, dans le cadre d'une nouvelle organisation du système de santé, soit repensé le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné avec une forfaitisation de sa rémunération et elle rappelle son exigence de suppression à terme de tous les dépassements d'honoraires. ■

Communiqué FSU
Les Lilas le 10 février 2015

LU AU BO

BO n°6 du 5 février 2015

Orientation et examens

Calendrier des baccalauréats général et technologique dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion - session 2015
note de service n° 2015-020 du 29-1-2015- NOR [MENE1501431N](#)

BO n°8 du 19 février 2015

Scolarisation des élèves en situation de handicap Projet personnalisé de scolarisation arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015 (NOR [MENE1502766A](#))

Scolarisation des élèves en situation de handicap Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015 (NOR [MENE1502719A](#))

BO n°8 du 19 février 2015

Pôles de stages Mise en place dans les académies de pôles de stages circulaire n° 2015-035 du 25-2-2015 (NOR [MENE1505070C](#))

Appel à projets Campus des métiers et des qualifications lettre du 25-2-2015 (NOR [MENE1500125Y](#))

Phase intra-académique

Mouvement intra-académique
Mars-juillet 2015

Mars		Avril		Mai		Juin			
D 1		M 1	Périodes de saisie des vœux pour le mouvement INTRA : à partir du 16 mars selon les académies	V 1		L 1			
L 2		J 2		S 2		M 2			
M 3		V 3		D 3		M 3			
M 4	FPMN et CAPN	S 4		L 4	GT académiques : examen des candidatures sur postes spécifiques académiques	J 4	FPMA et CAPA : examen des projets d'affectation par discipline (voir calendrier académique)		
J 5	d'affectation : examen des projets de l'administration, discipline par discipline	D 5		M 5					
V 6		L 6	Faire parvenir la fiche syndicale de suivi individuel à votre nouvelle section académique	M 6					
S 7		M 7		J 7					
D 8		M 8		V 8					
L 9		J 9		S 9					
M 10		V 10		D 10					
M 11		S 11		L 11					
J 12		D 12		M 12					
V 13		L 13		M 13					
S 14		M 14	Renvoi des confirmations de demande	J 14	Pour tous ces GT, voir calendrier académique	D 14	GT académiques « de révision d'affectation » (voir calendrier académique)		
D 15		M 15		V 15					
L 16		J 16		S 16					
M 17		V 17		D 17					
M 18		S 18		L 18					
J 19		D 19		M 19					
V 20		L 20		M 20					
S 21	Périodes de saisie des vœux pour le mouvement INTRA : à partir du 16 mars selon les académies	M 21	Prendre connaissance de votre barème sur SIAM*	J 21		GT académiques de vérification des vœux et barèmes		V 19	TZR : faire parvenir la fiche syndicale de suivi individuel à votre section académique
D 22		M 22		V 22					
L 23		J 23		S 23					
M 24		V 24		D 24					
M 25		S 25		L 25					
J 26		D 26		M 26					
V 27		L 27		M 27					
S 28		M 28		J 28					
D 29		M 29		V 29					
L 30		J 30		S 30					
M 31				D 31		M 30	Phase d'ajustement (voir calendrier académique)		

* Vous pouvez le contester auprès du rectorat. En informer votre section syndicale académique.

LU AU BO

BO n°3 du 15 janvier 2015

Instructions du gouvernement

Circulaire relative au contrat d'objectifs tripartite

circulaire n° 2015-004 du 14-1-2015 (NOR [MENE1500282C](#))

BO n°4 du 22 janvier 2015

Détachement

Procédures et calendrier relatifs aux détachements de personnels de direction, enseignants des premier et second degrés, d'éducation et d'orientation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (hors réseau AEFE) - année scolaire 2015-2016

note de service n° 2015-010 du 16-1-2015- NOR [MENH1500909N](#)

Actions éducatives

Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École circulaire n° 2015-003 du 20-1-2015- NOR [MENE1500237C](#)

BO n°5 du 29 janvier 2015

Certificat d'aptitude professionnelle

« Fleuriste », définition et conditions de délivrance : modification arrêté du 12-12-2014 - J.O. du 3-1-2015 (NOR [MENE1429644A](#))

Mention complémentaire

« Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat » : création et modalités de délivrance arrêté du 17-12-2014 - J.O. du 3-1-2015 (NOR [MENE1430214A](#))

Actions éducatives

Le plan d'accompagnement personnalisé circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015 (NOR [MENE1501296C](#))

> L'AUDIT CITOYEN DES DETTES PUBLIQUES EN EUROPE : UN OUTIL POUR VAINCRE L'AUSTÉRITÉ

Le collectif pour un audit citoyen de la dette publique (CAC) salue le choix du peuple grec de rejeter massivement les politiques d'austérité lors des élections du 25 janvier. Cette victoire ouvre une brèche contre l'Europe de la finance, le diktat des dettes publiques et des plans d'austérité. Engouffrons nous dans cette brèche : une autre Europe devient possible !

Malgré l'ingérence et la pression des dirigeants de l'Union Européenne, le peuple grec a décidé de prendre courageusement son destin en main et d'en finir avec les politiques d'austérité qui ont plongé le pays dans la misère et la récession. Dans les pays victimes de la Troïka, mais aussi dans de nombreux autres pays européens, cette victoire est perçue comme un formidable encouragement à lutter pour mettre un terme à des politiques profitables aux marchés financiers et désastreuses pour les populations.

Mais déjà les grands médias relaient l'idée absurde selon laquelle l'annulation de la dette grecque « coûterait 600 euros à chaque contribuable français ». À mesure que les négociations vont se durcir entre la Grèce et la Troïka, la propagande va s'intensifier et notre travail d'éducation populaire sur la question de la dette publique va devenir de plus en plus décisif.

Nous soutenons la proposition d'une conférence internationale sur les dettes publiques en Europe. En 1953 l'accord de Londres, annulant plus de 60% de la dette de l'Allemagne de l'Ouest, a permis sa relance, tout comme les annulations de dette de l'Équateur en 2008 ou de l'Islande en 2011.

Nous soutenons la proposition de réaliser un audit des dettes publiques afin d'identifier les responsables et les bénéficiaires réels de ces dettes, et de dégager les solutions qui permettront de libérer le pays de ce boulet.

Nous soutenons également le droit de la Grèce à désobéir à ses créanciers au

cas où ils refuseraient la mise en œuvre de ces solutions. Rappelons que les memoranda imposés par la Troïka sont illégaux au regard du droit européen et international.

Nous avons déjà publié un premier rapport d'audit citoyen, montrant qu'une large part de la dette publique française peut être considérée comme illégitime. Dans la période qui s'ouvre, notre collectif va continuer à proposer aux citoyens et à l'ensemble du mouvement social européen des lignes d'analyse juridiques, économiques, sociales, des arguments et des instruments de mobilisation contre les créanciers qui mettent en coupe réglée les populations.

Avec nos partenaires des autres pays européens, à commencer par la Grèce, notre

collectif va intensifier son action pour mettre en débat le caractère illégitime, insoutenable, illégal, voire odieux d'une grande partie des dettes publiques en Europe.

Tous ensemble, levons le voile sur la responsabilité des créanciers qui profitent des saignées effectuées sur le dos des peuples. Tous ensemble, renforçons une démarche citoyenne de contestation et de remise en cause de cette Europe des 1 %, des spéculateurs et des banquiers. C'est aux populations, trop longtemps victimes des plans d'austérité, de compétitivité et autres « memorandums », qu'il revient de décider de leur avenir : nous voulons mettre à leur disposition tous les outils nécessaires pour comprendre et décider comment sortir de l'étau de la dette en faisant payer non pas les contribuables ordinaires mais les véritables bénéficiaires du système de la dette. ■

Communiqué du collectif pour un audit citoyen de la dette publique



> 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTES POUR LES DROITS DES FEMMES

S'appuyant sur les luttes ouvrières du début du XX^{ème} siècle et sur les nombreuses manifestations de femmes revendiquant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre et les femmes et les hommes, Clara Zetkin proposa le 8 mars comme journée internationale des femmes en 1910. Partout dans le monde, cette journée reconnue par l'ONU en 1977 est l'occasion d'effectuer des bilans concernant les conditions de vie et de travail des femmes, de dénoncer les dispositifs qui entravent leur liberté, leurs droits, leur émancipation et de revendiquer ensemble et partout justice, solidarité et égalité.

Pourtant, plus d'un siècle plus tard, le combat reste incontournable car la pauvreté se décline toujours au féminin ; trop nombreux sont les pays où le pouvoir patriarcal et religieux assignent encore le corps des femmes à l'unique fin de reproduction, où les femmes continuent de subir les violences guerrières, où des filles sont encore exclues de l'école.

En France, les femmes subissent toujours des violences sexuelles dans le cadre de leur travail, dans le métro ou dans les bus... Les choix politiques actuels fragilisent les services publics et rendent plus difficile l'accès à l'IVG. Malgré les nombreuses « lois égalité », les femmes travaillent en gagnant 27% de moins que leurs collègues

masculin et quittent leur activité professionnelle avec des retraites moindre. Majoritaires dans le secteur du commerce, l'extension du travail au dimanche et l'augmentation des horaires tardifs, prévus par la loi Macron, participeront à détériorer leurs conditions de travail mais aussi leurs conditions de vie car augmenter l'amplitude horaire du travail implique de réduire leur temps personnel – temps déjà très restreint...

La FSU milite depuis longtemps au coté des femmes et participe aux mouvements, manifestations et débats organisés sur les thèmes communs aux femmes pour qu'enfin leurs droits soient respectés et que cessent toutes les formes d'oppression et toutes les formes de violences à leur rencontre.

Le 8 mars 2015 sera l'occasion du lancement officiel de la 4^{ème} Marche Mondiale des Femmes, mouvement mondial d'actions féministes, dans lequel la FSU est présente depuis son origine. Organisée dans 54 pays et tous les 5 ans depuis 2000, les femmes s'y mettent en marche et participent à des actions collectives. La marche Mondiale des femmes œuvre depuis son origine à enrayer les causes à l'origine de la pauvreté et à éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes.

La FSU appelle toutes celles et tous ceux pour qui l'égalité est un élément décisif de la démocratie à se mobiliser massivement le 8 mars en région et à Paris.■

